

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE N°75/2026

**Objet : Arrêté de délégations du Maire à Laurie CAMU, déléguée**

---

**LE MAIRE DE CLERIEUX**

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2122-18 ;  
**CONSIDERANT** que, pour permettre une bonne administration des activités communales, il y a lieu de donner délégation à **Madame Laurie CAMU**, Conseillère municipale déléguée ;

---

**ARRÊTE**

---

**Article 1<sup>er</sup>** : En application des dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), **Madame Laurie CAMU**, Conseillère municipale déléguée, est déléguée pour intervenir dans le domaine des finances :

- Préparation et suivi des budgets (principal, locaux professionnels et CCAS)
- Ordonnancement des dépenses et recettes
- Recherche et suivi de subventions
- Analyse tarifaire tous domaines et propositions d'actions
- Contrats et déclarations d'assurances

**Article 2** : La présente délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs aux domaines précisés dans l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, ainsi :

-tous les courriers y afférents,

-la signature des bordereaux de titres et mandats comptables, jusqu'à un maximum de bordereau de 50 000€

**Article 3** : La Secrétaire générale de Clérieux est chargée de l'application du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et dont une copie sera adressée à Madame le Préfet de l'arrondissement de Valence et au Comptable de la collectivité.

Fait à CLERIEUX, le 21 Avril 2026.

Le Maire,

Jean-Marie WOZNIAK

